

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 mars 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 27/02/2025

Délibération N° D-2025-0603-06

Membres présents : 35 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JABOB Chantal, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur BURGER Gaston pour voter en son nom.
Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur WEISS Henri pour voter en son nom.
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame DIETRICH Isabelle.

**Objet : Budget primitif : Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg –
Année 2025**

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe de l'Ecole de Musique chapitre par chapitre. La proposition de budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 685 203,76 €
- La section d'investissement s'équilibre à 52 190,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

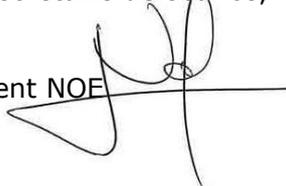
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2025 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
 - o section de fonctionnement : 685 203,76 €
 - o section d'investissement : 52 190,51 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président à **passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 – charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20250306-D-2025-0603-06-DE
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025